

Compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 10 juillet 2020

Présents : MOURTON Daniel, ISACCO Jean-Luc, NEME Paul, BELLIN Gérard, ROUDAIRE Christian, PIGEON André, BERTRAND Pierre, MARCHEIX Michèle, THOMAS Jean-Marc, ROFFET Eric

Absents excusés : COLLANGE Claude donne pouvoir à Mr MOURTON Daniel

Secrétaire : Monsieur Jean Marc THOMAS

En présence de la secrétaire de mairie Nathalie CHARDONNET

Approbation du compte rendu de la réunion du 5 juin 2020

Mr MOURTON rappelle que le compte rendu de la réunion du conseil Municipal du 5 juin 2020 a été remis à chaque membre de l'assemblée par courrier ou par mail et demande s'il y a des observations quant à la rédaction de ce compte rendu.
Approuvé à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2020 PRINCIPAL

Monsieur MOURTON Daniel, 1^{er} adjoint, propose aux membres du Conseil Municipal de voter le budget primitif principal de la Commune de LANDOGNE pour l'exercice 2020, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Après avoir entendu la lecture de la proposition budgétaire pour l'exercice 2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif Principal de la Commune, pour les sections de fonctionnement pour un montant de 267 063.00 € et d'investissement pour un montant de 271 957.00 € comprenant les restes à réaliser au 31.12.2019.

Ce document et ses annexes sont consultables au secrétariat de mairie.

Vote du budget primitif 2020 EAU

Monsieur MOURTON Daniel, 1^{er} adjoint, propose aux membres du Conseil Municipal de voter le budget primitif EAU de la Commune de LANDOGNE pour l'exercice 2020, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Après avoir entendu la lecture de la proposition budgétaire pour l'exercice 2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif EAU de la Commune, pour les sections d'exploitation pour un montant égal à 56 545.00 € et d'investissement pour un montant de 158 702.00 €.

Ce document et ses annexes sont consultables au secrétariat de mairie.

Renouvellement CCID

Monsieur MOURTON Daniel, 1^{er} adjoint, informe l'assemblée qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal, suite aux élections municipales de MARS 2020, il convient de proposer aux services fiscaux une liste de personnes susceptibles de constituer la Commission Communale des Impôts Directs. La liste proposée doit comporter 24 noms, l'Administration choisit ensuite les personnes qui siégeront à la commission communale des impôts directs (CCID).

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré propose les noms suivants :

civilité	NOM	Prénom	Date de naissance	adresse	Impositions directes locales
MR	MOURTON	Daniel	11/11/1950	La Cassière – 63380 LANDOGNE	
MR	BELLIN	Gérard	15/04/1958	Les Isserts – 63380 LANDOGNE	
MR	BERTRAND	Pierre	21/01/1982	Laschamps – 63380 LANDOGNE	
MR	PIGEON	André	13/08/1952	4, rue de la Mairie – 63380 LANDOGNE	
MR	NEME	Paul	26/01/1954	8, rue du Haut – 63380 LANDOGNE	
Mme	MARCHEIX	Michèle	15/01/1950	1, rue des Fants – 63380 LANDOGNE	
MR	ROUDAIRE	Christian	10/11/1965	6, lotissement La Prade – 63380 LANDOGNE	
MR	ROFFET	Eric	08/06/1971	Magnol – 63380 LANDOGNE	
MR	ISACCO	Jean Luc	16/10/1958	1, Les Charrières – 63380 LANDOGNE	
MR	THOMAS	Jean Marc	01/01/1957	Saunade – 63380 LANDOGNE	
MR	CHOMETTE	David	09/07/1973	7, lotissement La Prade – 63380 LANDOGNE	
Mme	THOMAS	Valérie	17/08/1972	2, rue du Haut – 63380 LANDOGNE	
Mme	GRABOWSKI	Corinne	15/10/1957	La Cassière – 63380 LANDOGNE	
MR	MAZERON	Yoann	28/03/1988	La Peyrière – 63380 LANDOGNE	
MR	NEME	Mathieu	31/03/1986	4, rue des Nautes – 63380 LANDOGNE	
MR	SABATER	Nicolas	07/08/1961	4, Grande Rue – 63380 LANDOGNE	
Mme	GARDE	Isabelle	15/04/1974	2, Les Charrières – 63380 LANDOGNE	
Mme	DUBOT	Marie Odile	23/06/1961	Le Bourg – 63380 SAINT AVIT	
MR	AUGHEARD	Gilles	09/03/1963	Les Salasses – 63380 LANDOGNE	
MR	DELEUZE	Guillaume	09/08/1971	Viallevelours – 63380 LANDOGNE	
Mme	GENEVRIER	Catherine	02/03/1963	Les Isserts – 63380 LANDOGNE	
Mme	MOURTON	Anaïs	28/06/2000	3, rue du Haut – 63380 LANDOGNE	
MR	CALMET	Guillaume	22/02/1999	1, rue des Nautes – 63380 LANDOGNE	
Mme	RAFFAULT	Annie	25/01/1961	5, rue du Haut – 63380 LANDOGNE	

GESTION DU CIMETIERE

1) Convention de partenariat

Monsieur MOURTON Daniel, 1^{er} adjoint, expose au conseil que la municipalité souhaite dans le cadre de la bonne gestion du cimetière communal, engager la procédure de reprise des concessions qui actuellement présentent un état d'abandon.

La bonne gestion du cimetière, les concessions en état d'abandon qui ne sont plus entretenues, la nécessité d'éviter l'extension du cimetière qui pourrait être saturé et ainsi manquer de places, justifient pleinement la mise en œuvre de cette procédure d'une durée de quatre ans.

Afin de sécuriser juridiquement le déroulement de cette procédure complexe, il paraît judicieux de prendre toutes les garanties et de se faire accompagner par un partenaire qui maîtrise les nombreuses opérations dans le respect de la réglementation existante.

Monsieur MOURTON sollicite donc de l'assemblée l'autorisation pour Madame le Maire de signer la convention de partenariat établie entre **la commune de LANDOGNE et Monsieur René DELASPRES**, ancien Directeur de l'Administration Générale des Collectivités Territoriales, juriste, formateur pour le public et pour le privé.

Ce partenariat établi pour une période de neuf mois nécessitera de budgétiser le montant de 1 300.00 € (mille trois cent euros) représentant le dédommagement forfaitaire de la mission confiée à ce partenaire qui se propose d'accompagner la commune dans sa démarche de juillet 2020 à mars 2021.

2) Reprise concessions en état d'abandon

Monsieur MOURTON Daniel, 1^{er} adjoint, informe le conseil municipal de la nécessité d'engager la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon ainsi que la reprise des sépultures du terrain commun situées dans le cimetière de la commune.

L'obligation de bonne gestion du cimetière, la nécessité de continuer à proposer des emplacements aux habitants qui le souhaitent, justifient la mise en place de cette procédure de reprise, qui permettra de disposer à nouveau de plusieurs emplacements, procédure mise en place par de nombreuses communes.

La durée de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon, pratiquement quatre ans, sa complexité juridique, le respect des délais, obligent la municipalité, à partir de juillet 2020, à effectuer toutes les démarches juridiques permettant de reprendre les concessions en état d'abandon qui ne sont plus entretenues et dont les familles ont certainement disparu.

Monsieur MOURTON expose aussi que toute l'information nécessaire sera diffusée en direction des habitants qui pourront faire parvenir leurs observations à la mairie.

Les familles concernées par les concessions qui présentent un état visuel d'abandon disposeront de cinq périodes de Toussaint pour se faire connaître et contacter le secrétariat de mairie.

ADMISSIONS EN NON VALEUR - Créances irrécouvrables :

- Budget EAU : 1.06 € (créances minimales) et 414.91 € (poursuites infructueuses)
- Budget PRINCIPAL : 3 076.23 € (saisies négatives)

QUESTIONS DIVERSES

Affaire Bisio/Roffet : le cabinet Bisio a établi un devis pour refaire le bornage pour le dossier ROFFET Olivier. Pour l'instant, faute d'éléments nouveaux, on laisse en attente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 23H15